

CONTRAT DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Tournée Sud (Langres)

Tournée Nord (Bassigny)

Le présent contrat est conclu :

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL) représentée par Mme la Présidente Marie-José RUEL,

d'une part,

Monsieur Madame..... ,

demeurant
.....

Le cas échéant représenté par son représentant :

demeurant
.....

Lien de parenté :

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la définition des conditions générales d'intervention au domicile de l'utilisateur, permettant de personnaliser la prestation de service.

Le présent contrat est établi par consentement mutuel, le prestataire s'étant assuré du consentement éclairé de l'utilisateur conformément au code de la consommation.

Il sera exécuté conformément aux conditions ci-après, ainsi que conformément aux termes du règlement de fonctionnement.

Article 2 : Conditions d'exécution de la prestation

⇒ Le service de portage de repas à domicile participe au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Ce service est mis en place par la Communauté de Communes du Grand Langres. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans. Il n'y a pas de condition d'âge pour les personnes handicapées, malades ou convalescentes habitant la Communauté de Communes du Grand Langres. **En ce cas, un certificat médical sera à fournir au dossier d'inscription.**

⇒ La distribution des repas est assurée par une aide à domicile employée par l'ADAPAH mise à disposition pour cette mission à la Communauté de Communes du Grand Langres.

La CC du Grand Langres assure l'entière responsabilité du transport et la distribution des repas. Le portage des repas est effectué dans du matériel agréé par les autorités compétentes.

Article 3 : Nature de la prestation

⇒ Les repas livrés comprennent 6 composantes :

- **Potage**
- **Entrée** : crudités, légumes cuits, charcuterie, quiche salée froide ou chaude, potage, entrée protidique, entrée féculent ;
- **Plat protidique** : viande, poisson, œufs ;
- **Garnitures** : légumes verts, légumes secs, féculents, céréales ;
- **Produits laitiers** : fromage (en portion individuelle) ou laitages ;
- **Dessert** : fruit frais entier ou en salade, fruit cuit, au sirop, pâtisserie, dessert lacté ;

La boisson n'est pas comprise dans la prestation.

⇒ **Le menu est unique.** Les usagers auront communiqué leurs goûts alimentaires au moment de l'inscription, ce qui permettra de changer de manière automatique, dans la mesure du possible, un ou des éléments composant le menu initial. **(voir annexe n° 1 : fiche de renseignement)**.

⇒ Une pâtisserie étant proposée aux anniversaires des bénéficiaires, il convient de mentionner la date d'anniversaire du bénéficiaire (jour et mois de naissance) :

⇒ Les menus sont communiqués pour chaque journée de prestations de service une semaine environ à l'avance sur le site internet de la communauté de communes : **www.grand-langres.fr**. Si vous souhaitez recevoir les menus par mail, veuillez nous communiquer une adresse e.mail (de vous-même ou de vos proches) :@.....

⇒ Le service de livraison des repas fonctionne 3 jours par semaine et couvre les 7 repas de midi de la semaine.

- secteur de Langres (sud) : livraison les lundi, mercredi et vendredi,
- secteur du Bassigny (nord) : livraison les mardi, jeudi et samedi,

sauf les repas des jours fériés étant généralement livrés les après-midi de la veille.

⇒ Pour connaître dans quel secteur géographique votre commune se situe, se référer à **l'annexe 2** du présent contrat.

⇒ Le service de portage s'effectuera au créneau horaire suivant : entreh.....eth..... Cette plage horaire est purement informative et pourra être revue selon les besoins des tournées. (indications à donner par le service)

⇒ **Les repas devront être adaptés aux différents régimes. Ces derniers sont à préciser ci-dessous :**

- Régime : normal
 diabétique
 Sans sel
 autre (*)
 précisez :

(*) sur prescription médicale : **ordonnance à joindre obligatoirement au contrat**

Il vous est également proposé des repas à texture modifiée :

- oui non

Si oui, précisez : (menus mixés, viande mixée...).....

Du pain pourra être fourni sur demande (cette prestation est facultative et payante) :

- oui non

Si oui, précisez le nombre de portions par repas commandé :

Article 4 : Durée du contrat

Une semaine de délai est à respecter entre la signature de l'inscription et le 1^{er} repas livré.

Le présent contrat est conclu :

- Pour une durée initiale d'un an à compter du/..../.... et renouvelable par tacite reconduction.
 Pour une durée déterminée : du/..../.... au/..../...., date à laquelle il prend fin automatiquement et sans notification préalable.


Article 5 : Nombre de repas à commander - Rythme de portage

Le nombre de repas commandés et à livrer par semaine, est réparti comme suit au moment de la signature du présent contrat :

- tous les jours, week-end et jours fériés **compris**.
 tous les jours, **sauf** les week-ends et jours fériés.
 autres choix : Les jours de consommation sont à préciser en cochant les cases correspondantes à vos choix :

Secteur Sud :


lundi mardi
 
 livrés lundi

mercredi jeudi
 
 livrés mercredi

vendredi samedi dimanche
 
 livrés vendredi

Secteur Nord :

mardi mercredi
 
 livrés mardi

jeudi vendredi
 
 livrés jeudi

samedi dimanche lundi
 
 livrés samedi

Il est possible de ne commander qu'un seul repas par jour de livraison.

Article 6 : Prise de commande et modalité d'annulation

L'utilisateur a la possibilité de commander ou décommander auprès du livreur ou en appelant le service au **03 25 90 45 19 en respectant un délai de 72 h au minimum, AVANT LE JOUR DE LA LIVRAISON, et à titre exceptionnel.**

Nord de la Communauté de Communes :

Communauté de Communes du Grand Langres
Antenne de Montigny-le-Roi
27 avenue de Langres – 52140 MONTIGNY LE ROI
TEL. : 03 25 88 57 07 – FAX : 03 25 90 00 90
E-mail : portage.repas@grand-langres.fr
Ou accueil ccbassigny.fr

Sud de la Communauté de Communes

Communauté de Commune du Grand Langres
3 rue Jean Tabourot
Place Eponine – 52200 LANGRES
TEL. : 03 25 90 45 19 - FAX : 03 25 87 27 77
E-mail : portage.repas@grand-langres.fr
Ou secretariat@grand-langres.fr

www.grand-langres.fr

- **la démarche en cas d'hospitalisation d'un usager** : nécessite la suspension de la prestation durant la période de séjour. Le bénéficiaire ou son entourage devra en informer le service dès que possible et communiquer la date du retour à domicile, l'idéal étant au minimum **72 h** avant la date de retour.

- **A titre exceptionnel**, des réajustements des commandes seront possibles : le prestataire pourra être sollicité pour modification de la commande, suppression de repas ou au contraire la fourniture de repas supplémentaires préparés en urgence. Toutes modifications dans les commandes seront communiquées **au plus tard 72 heures** avant le jour de livraison (nouveaux régimes, textures modifiées, aversion alimentaire, cas de force majeure...).

Un avenant au contrat sera réalisé pour tout changement à long terme.
Les situations particulières seront étudiées par la CCGL.

Article 7 : Coût du repas livré et modalités de paiement

Le coût du repas livré au domicile de l'utilisateur s'élève, à la date de signature du contrat, à :

- **9 €** le repas pour une commande journalière dont le potage pour le soir.
- **0,30 €** le pain (prestation en sus sur demande)

Les tarifications sont fixées par délibération de la collectivité, la dernière datant du 21/04/2016.

Le repas livré est facturé au tarif en vigueur à la date de sa réalisation.

Le Conseil Départemental, dans le cadre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, peut participer au coût du repas.

Toute modification tarifaire sera portée à la connaissance de l'utilisateur, un mois avant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif.

Article 8 : Les engagements des parties

1. L'organisation matérielle (réfrigérateur, glacière...)

L'usager s'engage à mettre à disposition du livreur un réfrigérateur en bon état de fonctionnement et à une température comprise entre 0 et 3 °C pour entreposer les repas livrés, équipé d'un thermomètre à lecture directe.

Le service ne pourra pas être tenu responsable du préjudice causé par la défectuosité du réfrigérateur.

Les repas, après avoir été stockés au réfrigérateur, doivent :

- être obligatoirement consommés dans le délai prescrit sur les barquettes,
- être obligatoirement consommés au domicile de la livraison.

Le repas, livré en barquettes, devra être réchauffé au bain marie ou au four à micro-onde.

Le personnel du service de portage est tenu de déposer les repas dans le réfrigérateur et de vérifier les dates de péremption. Il sera chargé de jeter à la poubelle les barquettes et tout aliment dont la limite de consommation est dépassée.

2. La remise des clés

L'usager peut remettre à tout moment au livreur un double des clés de son domicile. En ce cas, une attestation de remise des clés sera réalisée entre les parties à la remise comme à la restitution des clés (**annexe n° 3**).

Le livreur s'engage à restituer le double à la demande de l'usager.

3. Le suivi qualité

Un questionnaire de satisfaction sera transmis à chaque usager ou à l'issue de la prestation (dans le cas d'un contrat de courte durée).

Le service s'engage à apporter une réponse à toutes les réclamations exprimées par l'usager. Les réclamations formulées par écrit font l'objet d'une réponse systématique dans les 15 jours suivant la réception de la réclamation.

Article 9 : Paiement

Le paiement des repas livrés a lieu à la fin de chaque mois auprès du Trésor Public, après envoi de la facture avec les relevés fournis par la communauté de communes du Grand Langres.

Il est également possible d'effectuer le paiement par internet, par l'intermédiaire du site www.tipi.budget.gouv.fr.

Un prélèvement automatique mensuel est possible également (en ce cas demander le contrat de prélèvement).

Les tarifs seront révisés chaque année.

Tout repas non décommandé dans les délais de 3 jours (par rapport au jour de livraison) est facturé.

Article 10 : Rétractation

1. Rétractation pour les contrats conclus à distance

L'usager dispose d'un délai de 7 jours francs pour exercer son droit de rétractation ; ce délai court à compter de l'acceptation de l'offre, conformément aux dispositions de l'article L21-20 du code de la consommation.

2. Renonciation pour les contrats conclus à domicile

L'usager peut exercer son droit de renoncer à sa commande, sur simple courrier ou par téléphone dans les 7 jours.

Article 11 : Résiliation anticipée du contrat

1. Résiliation à effet immédiat à l'initiative du service de portage

Dans les cadres suivants :

- Non paiement des prestations ;
- Non respect des termes du présent contrat par l'usager ;
- Non respect des règles de sécurité, d'hygiène et de la chaîne du froid ;
- Comportement dangereux et/ou déviant (verbal ou physique) vis-à-vis des livreurs ou de la structure.

2. Résiliation anticipée du contrat, à l'initiative de l'usager, avec délai de prévenance

Les modalités de résiliation du contrat sont les suivantes : Le bénéficiaire du portage de repas ou son représentant peut mettre fin au contrat par simple courrier adressé à la CCGL **au moins 7 jours** avant la date du dernier jour de livraison.

Article 12 : Responsabilité Civile

Le service est responsable des dommages corporels et matériels occasionnés par le livreur, à l'usager ainsi qu'à des tiers.

M. / Mme..... ou son représentant légal déclare avoir pris connaissance des articles du présent contrat et des annexes jointes, et s'engage à en respecter les dispositions.

Fait à, le

**La Communauté de Communes
du Grand Langres**

**Le bénéficiaire
ou son représentant**

Annexe 1 : fiche de renseignement

Annexe 2 : liste des communes desservies par le service, par secteur géographique (nord – sud)

Annexe 3 : attestation de remise des clés

Annexe 4 : Règlement intérieur

ANNEXE 1

FICHE DE RENSEIGNEMENT

⇒ La fiche est à remplir avec l'utilisateur ou la personne qui en a la charge, de façon à adapter au mieux les repas en évaluant notamment la capacité à prendre le repas.

Elle a également pour but de recenser les personnes intervenant auprès de l'utilisateur et les personnes référentes afin de pouvoir signaler tout problème rencontré.

Fiche remplie par (préciser la fonction) :

Coordonnées de l'utilisateur

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél. domicile : ☎ / ☎

Courriel :@.....

Date de naissance : ... / ... / ...

Situation personnelle : Retraité(e) Handicapé(e) Malade En activité

Seul(e) Vivant avec autre génération En couple

Êtes-vous bénéficiaire de l'APA : Oui Non

Avez-vous besoin d'aide dans vos gestes quotidiens : Oui Non GIR (*) :

(*) GIR : Groupes Iso-Ressources (GIR). On distingue 6 groupes, du plus autonome (GIR6) au plus dépendant (GIR1).

Contacts en cas de problème

① Nom : Prénom :

Lien de parenté ou contractuel :

Adresse :

.....

Tél. domicile : ☎ / ☎

Tél. travail : ☎ / ☎

Courriel :@.....

② . Nom : Prénom :

Lien de parenté ou contractuel :

Adresse :

.....

Tél. domicile : ☎ / ☎

Tél. travail : ☎ / ☎

Courriel :@.....

Intervenants auprès de l'utilisateur

Bénéficiez-vous (merci d'indiquer les moyens de les contacter si ces personnes ne figurent pas dans les contacts) :

Aide à domicile

Nom : Prénom :

Coordonnées :

Auxiliaire de vie

Nom : Prénom :

Coordonnées :

Soins infirmiers

Nom : Prénom :

Coordonnées :

Autres :

Nom : Prénom :

Coordonnées :

Accessibilité et équipement du domicile

Maison individuelle

Appartement

Téléalarme

Alarme :

Digicode :

Si vous étiez absent(e) au moment du portage et afin de préserver les qualités de votre plateau repas, il nous faudrait (1 seul choix possible) :

Contacter :

Prendre les clés chez :

Déposer le repas chez :

Équipement :

Réfrigérateur

Autre moyen de conservation :

Moyen de cuisson :

plaques de cuisson

micro-onde

four traditionnel

autre :

Prestation demandée

Durée : du ... /... /... au ... /.../...

Jours des repas :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche et Jours fériés

Repas : Midi

Nombre de personnes :1.....

Nombre de composants du repas :6.....

Prestation supplémentaire : Pain : oui non

Médecin traitant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : ☎ /)

Courriel :@.....

Vous souffrez de troubles : Visuels Auditifs De mémoire

Mangez-vous seul(e) ? Oui Non

Êtes-vous en capacité de prendre vos repas seul (cuisson, ouverture des barquettes...) ?

Oui Non

Pouvez-vous nous indiquer les pathologies principales dont vous souffrez et qui vous impose un régime précis ?

diabète insuffisance cardiaque traitement anti coagulant

risque de fausse route autre :

Avez-vous des difficultés pour sortir de chez vous ? Oui Non

Pouvez-vous ou savez-vous cuisiner ? Oui Non

Informations utiles :

Avez-vous des commerces de proximité pour faire vos courses ? Oui Non

Actuellement suivez-vous un régime ? Oui Non

Si oui, lequel :

Je désire que mes aliments soient : Moulinés (texture fine) Mixés (purée)

Hachés néant

Prenez-vous un petit-déjeuner ? Oui Non

Si oui, de quoi est-il composé ?

Boisson : thé, café, tisane, lait :

Produit céréalier : pain, biscotte, brioche :

Produit laitier : lait, yaourt, fromage :

Un fruit ou un jus de fruit :

Prenez-vous un repas le soir ? Oui Non

Si oui, de quoi est-il composé ?

Soupe :

Plat :

Charcuterie :

Fromage ou laitage :

Dessert ou fruits :

Pain :

Quelle quantité d'eau buvez-vous par jour ?

Goûts et réticences

Mes repas doivent prendre en compte mes habitudes alimentaires :

Je suis végétarien ; préciser :

Je ne mange pas de porc

Les aliments que je préfère sont :

.....

Les aliments que je déteste sont :

.....

Je préfère les plats en sauce : Oui Non

J'aime les plats pimentés : Oui Non

Commentaires du bénéficiaire

Information complémentaire à prendre en compte dans l'élaboration de mes repas et le portage :

.....

.....

Je certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus et m'engage à respecter les conditions générales de fonctionnement du service figurant dans le règlement de fonctionnement¹ ci-joint.

Fait à : le .../.../...

Nom : Prénom :

Signature :

Si la personne ayant donné les informations n'est pas le bénéficiaire, lien de parenté ou contractuel :

La circulation de données personnelles sous forme de fichiers nominatifs doit se faire dans le respect de la loi informatique et libertés (loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978).

¹ Le règlement de fonctionnement est obligatoire. Il est transmis et expliqué à la personne âgée cliente du service au moment de la signature du contrat de prestation.

LISTE DES COMMUNES DESSERVIS PAR LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

Le service de portage des repas à domicile, organisée par la Communauté de Communes du Grand Langres, est divisé en deux secteurs géographiques :

Secteur sud de la Communauté de Communes du Grand Langres (Langres et proximité)

3 rue Jean Tabourot
Place Eponine – 52200 LANGRES
TEL. : 03 25 90 45 19
E-mail : portage.repas@grand-langres.fr
secretariat@grand-langres.fr
Site internet : www.grand-langres.fr

34 communes : 16 867 habitants

- | | | |
|---------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| A | D | P |
| • Andilly-en-Bassigny, | • Dampierre, | • Peigney, |
| B | F | • Perrancey-les-Vieux-Moulins, |
| • Bannes, | • Faverolles, | • Plesnoy, |
| • Beauchemin, | H | • Poiseul, |
| • Bonnecourt, | • Hûmes-Jorquenay, | R |
| • Bourg, | L | • Rolampont, |
| C | • Langres, | S |
| • Champigny-les-Langres, | • Lecey, | • Saint-Ciergues, |
| • Changey, | M | • Saint-Martin-les-Langres, |
| • Chanoy, | • Marac, | • Saint-Maurice, |
| • Charmes, | • Mardor, | • Saints-Geosmes, |
| • Chatenay-Mâcheron, | N | V |
| • Chatenay-Vaudin, | • Neuilly-l'Evêque, | • Voisine |
| • Courcelles-en-Montagne, | • Noidant-le-Rocheux, | |
| | O | |
| | • Orbigny-au-Mont, | |
| | • Orbigny-au-Val, | |
| | • Ormancey, | |

Secteur nord de la Communauté de Communes du Grand Langres (Bassigny)

Antenne de Montigny-le-Roi
27 avenue de Langres – 52140 MONTIGNY LE ROI
TEL. : 03 25 88 57 07 – FAX : 03 25 90 00 90
E-mail : accueil@ccbassigny.fr
portage.repas@grand-langres.fr
Site internet : www.ccbassigny.fr

Secteur nord (Montigny-le-Roi et proximité).

20 communes : 4 829 habitants :

- | | | |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| -A- | -F- | -R- |
| • Avrecourt, | • Frécourt, | • Rançonnières, |
| -B- | -I- | • Rangecourt, |
| • Buxières-les-
Clefmont, | • Is-en-Bassigny, | -S- |
| -C- | -L- | • Sarrey, |
| • Celles-en-
Bassigny, | • Lavernoy, | • Saulxures, |
| • Chauffourt, | • Lavilleneuve, | -V- |
| • Choiseul, | -M- | • Val-de-Meuse, |
| • Clefmont, | • Marcilly-en-
Bassigny, | |
| -D- | -N- | |
| • Daillecourt, | • Noyers, | |
| • Dammartin-sur-
Meuse, | -P- | |
| | • Perrusse, | |

ANNEXE 3

ATTESTATION DE REMISE DES CLES

L'utilisateur peut remettre à tout moment au livreur, un double des clés de son domicile. Le livreur s'engage à restituer le double à la demande de l'utilisateur et/ou du service.

Je soussigné :

Monsieur, Madame,

Atteste avoir reçu clé(s) à la date du

Appartenant à Monsieur, Madame, domicilié à.....

.....

à utiliser **uniquement** dans le cadre des interventions d'aide à domicile prévues.

Le porteur (ainsi que les autres intervenants à mon domicile) reconnaît en être responsable personnellement. La CCGL s'engage, en cas de perte ou de dégradation des clés, à assumer le coût de la confection d'une nouvelle clé.

En cas de perte ou de dégradation, le porteur s'engage à en avvertir son propriétaire rapidement.

Le(s) porteur(s) s'engage(nt) également à restituer les clés au terme de leur fonction au sein de la CCGL **ou** à la demande du bénéficiaire du portage de repas.

Il est préférable que les clés confiées aux porteurs ne portent aucun indice permettant d'identifier le lieu de vie du bénéficiaire.

Observations :

.....

« lu et approuvé ».

Date :

Date :

SIGNATURE du bénéficiaire du portage :

**NOM et SIGNATURE DU
REPRESENTANT DE PORTAGE DE
REPAS :**

Restituée le :

Signature du bénéficiaire du portage :

signature du porteur de repas :

A faire en 2 exemplaires